

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE ALMEO

L'An DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le SEIZE MAI, le Conseil d'Exploitation de la Régie ALMEO convoqué légalement par Monsieur Alain DOVERGNE Président de la CCALN, s'est réuni au Pôle Administratif de la CCALN, ZAC du Val de Noye, Route de Boves à Ailly sur Noye.

Nombre de membres du Conseil d'Administration : 8

Membres présents représentant la CCALN : 5

Membres présents représentant les personnes qualifiées : 2

Présents : 7

Votants : 7

Secrétaire de séance :

M. Patrick JUBERT

Date de la convocation :

7 mai 2024

● Etaient présents avec voix délibérative :

Elus communautaires :

Messieurs DOVERGNE Alain, DUTILLEUX Olivier, JUBERT Patrick, WALLET Joël, TOURNIQUET Gautier

Personnes qualifiées : Mesdames BARAS Ludivine, CLAUDEL Anne

● Était excusé :

Elu communautaire : CHANTRELLE Brice

● Etaient présents sans voix délibérative :

Monsieur DEMOUY, Directeur opérationnel du site ALMEO

Mademoiselle DOUCHET, Directrice de la Régie ALMEO

OBJET : ELECTION DU PRESIDENT DE LA REGIE ALMEO

Vu la délibération 2024\_18.04\_01 Feuille 811 du Conseil Communautaire de la CCALN créant la Régie ALMEO et entérinant ses statuts,

Vu la délibération 2024\_18.04\_04 Feuille 814 du Conseil Communautaire de la CCALN relative à la nomination des membres du Conseil d'Exploitation de la Régie ALMEO,

Ayant rappelé que les statuts de la Régie d'ALMEO prévoient que le nombre de membres issus du Conseil communautaire est de 6 et 2 personnes qualifiées, sur proposition du Président de la CCALN,

Vu la convocation en date du 7 mai 2024, établie par le Président de la CCALN Alain DOVERGNE, aux fins d'organiser l'élection du Président de la Régie d'ALMEO,

Sous la Présidence du doyen d'âge,

Après avoir rappelé la formation du Conseil d'Exploitation de la Régie ALMEO :

○ ELUS COMMUNAUTAIRES :

- M. DOVERGNE Alain
- M. DUTILLEUX Olivier
- M. CHANTRELLE Brice
- M. JUBERT Patrick
- M. TOURNIQUET Gautier
- M. WALLET Joël

○ PERSONNES QUALIFIEES :

- Mme BARAS Ludivine Conseillère Pédagogique de Circonscription
- Mme CLAUDEL Anne Principale du Collège Jean Moulin de Moreuil

Ayant rappelé que l'élection du Président a lieu au scrutin secret uninominal à 3 tours (majorité absolue des suffrages exprimés lors des deux premiers tours, et à la majorité relative au troisième tour)  
Après avoir appelé les candidats à se déclarer,

Ayant pris acte de la seule candidature présentée par M. Olivier DUTILLEUX,

**Le Conseil d'Exploitation, à l'unanimité :**

- A élu, proclamé M. Olivier DUTILLEUX, Président de la Régie ALMEO et l'a déclaré installé,
- Autorise le Président et le Vice-Président de la régie de gestion d'ALMEO à signer les documents en rapport avec cette décision.

Fait et délibéré le 16 mai 2024  
à Ailly sur Noye

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,  
Olivier DUTILLEUX

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le... 04/06/24



**Almeo**  
SOURCE DE BIEN-ÊTRE

Conseil d'Exploitation de la régie ALMEO  
144 rue du Cardinal Mercier  
80110 MOREUIL

CCALN  
[secretariat@avrelucenoye.fr](mailto:secretariat@avrelucenoye.fr)

à

Sous-préfecture de Montdidier

41 rue Jean Jaurès

80500 MONTDIDIER

**BORDEREAU DE DÉPÔT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RÉCEPTION**

**SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16/05/2024**

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
ELECTION DU PRESIDENT DE LA REGIE ALMEO	Délibération 2024-16.05/1	
ELECTION DU VICE-PRESIDENT DE LA REGIE ALMEO	2024-16.05/2	
REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'EXPLOITATION	2024-16.05/3	
REGLEMENT INTERIEUR DE L'ETABLISSEMENT	2024-16.05/4	
POSS : PLAN D'ORGANISATION DE SECOURS ET DE SECURITE	2024-16.05/5	
OPERATION 1, 2, 3 NAGER	2024-16.05/6	
VILLAGE DES SPORTS DES 5 ET 6 JUILLET 2024	2024-16.05/7	
ACHAT MODULES GONFLABLES POUR LE BASSIN SPORTIF	2024-16.05/8	
PASS'SPORT	2024-16.05/9	
REMBOURSEMENTS USAGERS	2024-16.05/10	
Nombre d'acte	10	

FAIT A AILLY SUR NOYE, Le 04/06/2024

Cachet de la collectivité et signature



**Almeo**  
SOURCE DE BIEN-ÊTRE

Pls

La preuve de la réception en préfecture est matérialisée sur le présent bordereau par un cachet portant le timbre de la direction et la date de la réception.